

- **Les interfaces de diffusion des données (bases de données en ligne) :** Open data permet l'accès facilement aux données au risque d'occasionner un dérangement (braconnage, tourisme naturaliste, etc.). Selon les types de plateformes, le producteur de la donnée peut « dégrader » la précision de la donnée. Généralement les règles de diffusion des données sont définies dans la cadre du SINP.
- **Les articles et publications scientifiques,** présentant un accès facilité, ont l'avantage de permettre de sélectionner l'information à mettre en avant, contrairement aux interfaces de diffusion de données qui peuvent géolocaliser précisément les individus inventoriés,
- **Les relais médiatiques** tels que les interviews qui sont ensuite reprises, réinterprétées, sont quant à eux moins maîtrisables, même s'ils permettent de diffuser des informations à un large public.
- **Les conférences et animations** sont un moyen de sensibiliser un public local, au même titre que l'affichage sur site avec une sélection de l'information transmise.

S'il apparaît clair que la diffusion des données reste un élément important de communication auprès du grand public, une question reste en suspens quant au niveau d'information à transmettre et où placer le curseur.

GROUPE 3 – CONCEPTION D'UN SUPPORT DE SENSIBILISATION SUR LES VIPÈRES À DESTINATION DES USAGERS DU SITE

Le groupe a proposé un **parcours en plusieurs étapes (9)** constitué de panneaux : Présentation du site ; Qu'est-ce qu'un serpent ? ; Différence entre couleuvres et vipères ; caractéristiques comportementales, écologique de l'espèce et rôle écosystémique ; historique du site et cohabitation ; désinformation sur des idées reçues et fun facts.

En complément, l'idée est de **créer de l'affection pour les vipères**, à travers des supports ludiques et pédagogiques, telles qu'une sculpture de pierre ou une mascotte.

GROUPE 4 – ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE

Le groupe s'est mis d'accord sur l'enjeu de privilégier **une formulation positive**, évitant les constructions de phrases mettant en avant des interdictions (« ne pas ... »). Par exemple, « Afin de préserver ce site, merci d'observer à distance et de garder vos chiens en laisse » plutôt que « rester vigilant » qui inculque une notion de danger.

L'objectif de cette charte est de **faire comprendre que des espèces protégées sont présentes**, que les usagers se trouvent dans leur milieu naturel et qu'elles ont besoin de ne pas être dérangées. Les notions d'observation et de contemplation ont été proposées comme l'indication de faire remonter ses observations/données

Il a également été proposé d'ajouter le contact du gestionnaire du site ainsi qu'un contact d'urgence, après un message de conclusion des conseils : « Rester vigilant ».

Les échanges avec la salle lors de la restitution générale de l'atelier ont amené à la réflexion de proposer une formulation différente afin d'éviter d'accentuer les peurs et idées reçues à l'égard des vipères. Il a été proposé d'indiquer à la place la formulation suivante « Espèce venimeuse, tenez votre chien en laisse ».

Ces premiers éléments de réflexion pourront être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des actions de sensibilisation du PNA. Elles pourront également être mobilisées à des échelles plus locales en fonction des besoins des acteurs.